



Credit a la consommation remboursement d'un crédit

Par **fanfan**, le **09/02/2012** à **22:31**

Bonjour, je dois à CETELEM 2300 euros après avoir reçu un courrier d'huissier suite à une ordonnance d'injonction rendue par le tribunal, auquel je n'ai jamais été convoqué. J'ai demandé à l'huissier de payer 100 euros par mois, il a accepté avec un responsable de chez Cetelem, mais nous n'ont pas voulu m'établir un courrier de notre accord (que je respecte) or ce jour je reçois une lettre de l'huissier m'informant que Cetelem souhaite parvenir à un règlement rapide de ma dette et qu'avant toute nouvelle mesure à mon encontre et pour envisager les solutions négociées possibles, ils me demandent de me présenter à l'étude. Je suis retraitée et divorcée, je ne peux absolument pas donner plus, ils ont le droit d'agir ainsi, vont-ils me saisir ? Merci d'avance, je suis très angoisée.

Par **amajuris**, le **10/02/2012** à **12:19**

Bonjour, il faut savoir que le créancier peut exiger le paiement de la dette en une seule fois et en totalité. Si le montant de vos remboursements est peu élevé, les intérêts seront élevés et s'ajouteront au principal de la dette, donc votre dette augmentera de manière importante. Donc votre créancier peut vous demander de payer plus, sachant qu'un échéancier n'est qu'une facilité offerte par votre créancier et non une obligation. Il ne juge pas de vous convoquer (si votre adresse n'a pas changé) avant de rendre cette ordonnance.

Par **fanfan**, le **10/02/2012** à **17:42**

bjr je vous remercie e votre réponse mais je suis très angoisée car je ne peux pas donner plus de 100 euros je donne depuis le mois de MAI 2011rnet j'ai peur que l'on vienne me saisir mon buffet et mon canapé qui sont vieux et comme je dois encore à peu près 1300 euros cela est loin de couvrir ma dette que dois je faire merci